

Rapport **RTS 28**

Revue 2020

Mis à jour Juillet 2021



1. OBJET

La Commission européenne impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS).

Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

2. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de prestataire de services

d'investissement. Le document d'information sur la Politique d'Exécution de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS à destination de ses clients est disponible sur le site internet de la société et endroit précis où se trouve le document téléchargeable. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les coûts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...) ;
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS utilise l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à l'émission de l'ordre et pendant le processus d'exécution. Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS, disponible à l'adresse suivante : <https://hga.humanis.com/>

3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS.

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution de MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS sont soumises à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

3.4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS adresse uniquement une clientèle professionnelle.

3.5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Non applicable : MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS adresse uniquement une clientèle professionnelle.

Pour les clients non-professionnels, de manière générale, le meilleur résultat possible correspond au coût total (prix de l'instrument financier et coûts potentiels pour le client). Pour une description détaillée de la façon dont nous exécutons les ordres de nos clients en actions et certificats de dépôt, veuillez consulter notre Politique d'exécution des ordres.

3.6. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

MALAKOFF HUMANIS GESTION D'ACTIFS surveille la qualité de l'exécution fournie par les lieux d'exécution et prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Ce suivi utilise des fournisseurs et des données de marché externes et indépendants pour mesurer la qualité d'exécution des ordres.

Ce contrôle comprend également des analyses fondées sur les exceptions, dont les résultats sont examinés par le département de conformité en lien avec les équipes de dealing.

4. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS

4.1. Définitions

«ordre passif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.

«ordre agressif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.

«ordre dirigé» (directed order) : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

Date de mise à jour : 04/06/2021

Période analysée : 01/01/2020 – 31/12/2020

Actions

Equities Bands 1-2

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	43,5%	14,2%	39,4%	6,3%	0%
EXANE	29,5%	3,9%	0,1%	0,3%	0%
MAINFIRST BANK	11,4%	53,3%	61,8%	20%	0%
BGC BROCKERS L.P.	6,9%	2,2%	57%	39,4%	0%
ODDO BHF SCA	5,6%	19%	51,2%	14,1%	0%

Equities Bands 3-4

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	35,8%	22,4%	31,4%	16,7%	0%
EXANE	18,4%	8,8%	11,2%	23,9%	0%
MAINFIRST BANK	15,7%	34,8%	24,5%	25,2%	0%
ODDO BHF SCA	11,5%	13,7%	22,3%	21,3%	0%
BRYAN GARNIER &Co Limited	7,2%	9,3%	20,2%	26,8%	0%

Equities Bands 5-6

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	31,2%	23,5%	15,6%	17,8%	0%
EXANE	20%	16,2%	4%	17,8%	0%
MAINFIRST BANK	12,8%	16,3%	17,9%	29%	0%
ODDO BHF SCA	11,8%	7,6%	16,7%	17,7%	0%
BRYAN GARNIER &Co Limited	10%	20,6%	18,5%	17,8%	0%

Obligations

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
J.P. MORGAN SECURITIES PLC	11,4%	9,4%			0%
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL	8%	6,6%			0%
SOCIETE GENERALE	8%	5,9%			0%
CITIGROUPE GLOBAL MARKETS EUROPE AG	7,9%	6,2%			0%
EXANE	6,7%	6,3%			0%

Futures et options

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
BNP PARISBAS	100%	100%	38,1%	59,5%	0%

Monétaire

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
GFI BROCKERS LIMITED	48,3%	40,5%			0%
AUREL BGC SAS	39,9%	39,7%			0%
BRED GESTION	5,9%	10,4%			0%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROP AG	1,3%	1,8%			0%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1,3%	2,5%			0%

ETF

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
KEPLER CHEVREUX	50,2%	50,1%	96,6%	0,5%	0%
EXANE	24,4%	17,3%	0,2%	0,1%	0%
BRYAN GARNIER &Co Limited	19,9%	29,8%		0,1%	0%
BofASecurities Europe SA	5,3%	2,7%			0%
MAINFIRST BANK	0,2%	0,1%	61,8%	38,2%	0%

Période analysée : 01/01/2019 – 31/12/2019

Actions

Equities Bands 1-2

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
ODDO	25.9%	13.2%	40.6%	35.2%	0.0%
EXANE	25.1%	9.5%	11.3%	47.4%	0.0%
KEPLER	22.6%	13.7%	61.8%	24.8%	0.0%
MAINFIRST	17.4%	53.9%	38.8%	26.5%	0.0%
BRYAN GARNIER	3.6%	5.5%	25.5%	46.5%	0.0%

Equities Bands 3-4

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
EXANE	27.5%	16.1%	19.4%	37.0%	0.0%
ODDO	18.8%	11.9%	27.6%	18.8%	0.0%
KEPLER	17.7%	15.0%	49.6%	26.1%	0.0%
MAINFIRST	14.3%	37.1%	34.0%	32.6%	0.0%
DEUTSCHE BANK	10.2%	2.6%	17.4%	28.0%	0.0%

Equities Bands 5-6

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	%ordres agressifs	% ordres dirigés
EXANE	19.2%	16.3%	16.5%	45.2%	0.0%
KEPLER	19.1%	25.3%	57.2%	23.9%	0.0%
MAINFIRST	14.2%	14.8%	27.9%	27.0%	0.0%
ODDO	12.8%	6.2%	18.5%	27.5%	0.0%
BRYAN GARNIER	11.1%	19.2%	31.6%	40.8%	0.0%

Obligations

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
JP MORGAN	18.8%	10.1%	0.0%	0.0%	0.0%
BOA MERRIL	9.4%	7.1%	0.0%	0.0%	0.0%
CREDIT SUISSE	9.3%	2.6%	0.0%	0.0%	0.0%
DEUTSCHE BANK	6.6%	5.0%	0.0%	0.0%	0.0%
GOLDMAN	5.8%	7.6%	0.0%	0.0%	0.0%

Futures et options

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
BNP	100%	100%	5.8%	42.4%	0.0%

Monétaire

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
GFI	44,1%	40.6%	0.0%	0.0%	0.0%
AUREL	27.3%	26.4%	0.0%	0.0%	0.0%
BRED	11.3%	12.9%	0.0%	0.0%	0.0%
AURELETCP	8.3%	10.8%	0.0%	0.0%	0.0%
BNP	4.1%	1.6%	0.2%	99.8%	0.0%

ETF

Nom du broker	% du volume	% des ordres	% ordres passifs	% ordres agressifs	% ordres dirigés
KEPLER	50.8%	59.7%	99.2%	0.2%	0.0%
EXANE	27.2%	17.5%	0.0%	0.0%	0.0%
BRYAN GARNIER	18.7%	22.4%	0.0%	0.0%	0.0%
DEUTSCHE BANK	3.3%	0.2%	0.0%	24.4%	0.0%
MAINFIRST	0.0%	0.1%	0.0%	100%	0.0%